



COMITE DEPARTEMENTAL DE TIR DES YVELINES

Règlement du Circuit des Ecoles de Tir des Yvelines 2014

Ce règlement, ainsi que les dispositions particulières à la saison 2013-2014 sont établis conformément aux décisions du Comité Directeur réuni le 20 octobre 2013.

- Le *Circuit* se déroulera dans 5 clubs.
Chaque année, un club n'organisera pas de concours. Il est défini par ordre alphabétique et cette année c'est la Dixmude d'Houdan.
Le club organisant le dernier tir accueillera la remise des récompenses du *Circuit*.
Il est défini par roulement en fonction des années antérieures et cette année c'est le club de l'Amicale des Tireurs de Buc.
- Chaque Club organisateur percevra une somme de 4 euros par tir et assurera le financement de son concours.
- Ce *Circuit* sera proposé, pour les disciplines carabine et pistolet à 10 mètres, aux jeunes des Ecoles de Tir Yvelinoises, selon règlement ISSF, dans les catégories PG, PF, BG, BF, MG, MF, Cadets garçons et filles 1^{ère} année de licence (tir limité à 40 coups). Ces cadets pourront également participer, s'ils le souhaitent, aux épreuves fédérales.
- Hors palmarès *Circuit*, les Clubs organisateurs pourront également proposer aux jeunes de concourir dans les disciplines carabine 3 positions, pistolet vitesse 5 cibles et pistolet 3 x 7.
- Le palmarès du *Circuit* de chaque club organisateur sera établi conformément aux catégories ci-dessus et pour les seules disciplines pistolet 10 mètres (2 plombs par carton) et carabine 10 mètres (1 plomb par carton).
Ce palmarès sera adressé, à l'issue du concours, sous forme de fichier "excel" au signataire de cette note (rousse.yves@neuf.fr).
Ce dernier établira un palmarès *Circuit* en additionnant, pour chaque tireur, les scores réalisés dans les matches du *Circuit* en retenant les 4 meilleurs scores des tireurs ayant effectué les 5 matches.
Une médaille sera remise, par le CDTY, aux trois meilleurs tireurs dans chaque catégorie des deux disciplines pistolet et carabine 10 m.
- Une loterie, utilisant le numéro affecté à chaque participant au *Circuit*, permettra à deux jeunes tireurs de gagner un lot de valeur qui leur sera remis lors de la proclamation du palmarès du *Circuit* à Buc le ?? juin 2014.
Pourront participer à la loterie, les tireurs ayant effectué au moins 4 des 5 concours du *Circuit*.

Les clubs organisateurs du Circuit 2013-2014 et les dates retenues pour leurs concours sont les suivants:

- La Pro Patria de Montesson, les
- L'Association Vicinoise de Tir, les 8 & 9 mars 2014,
- Le Tir National de Versailles, les ,
- L'Avenir de Saint-Rémy-Lès-Chevreuse, les .
- L'Amicale des Tireurs de Buc, les ? & ?13 juin 2014,

A Bois d'Arcy, le 20 octobre 2013
Yves ROUSSE - Président